

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE LABASTIDE D'ANJOU Délibération du Conseil Municipal n° 34 / 2022

Séance du 18 Juillet 2022	
Date de convocation : 11 Juillet 2022	L'an deux mil vingt-deux, le 18 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Nathalie NACCACHE, Maire.
Membres en exercice : 15	
Présents : 9	
Votants : 9	
Secrétaire de séance : Annie STEMER	Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE - Max BACHARAN - Jérôme BARTHES - Brigitte BUISSON - Pascale CAUNES - Claire DARCHY - Walter EDLINGER - Nathalie NACCACHE - Annie STEMER
	Absents excusés : Mesdames et Monsieur Thierry BACQUIE - Alain GALINIER - Jean-Yves GONZALES - Anne PHILIPPE - Christian PIERRE - Chantal VILOTTE
Domaine :	3 Domaine et Patrimoine 3.3 Locations
Objet :	Location bureau cabinet médical : détermination des charges locatives

Nous avons récemment rencontré Mme Maxine AGUILA, kinésithérapeute qui a pour projet de s'installer au Cabinet Médical de notre commune.

Pour permettre la concrétisation de cette installation, Madame le Maire propose de fixer le montant des charges comme suit :

Loyer :	400 Euros
Electricité :	45 Euros
Eau :	5 Euros
Prestation Ménage Parties Communes :	80 Euros
Téléphonie :	35 Euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- VALIDE le loyer et les charges mensuelles ci-dessus pour un montant total mensuel de 565 Euros

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus, et ont les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.
LABASTIDE D'ANJOU, le 18 Juillet 2022

Le Maire,
Nathalie NACCACHE



Rendue exécutoire par :
Affichage en mairie :

26 JUIL. 2022